

## **INSCRIPTIONS COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

- Les personnes âgées nées avant 1952,
- Les femmes seules nées avant 1974 et
- Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité peuvent bénéficier d'un stère de bois de chauffage à 18 €.

### RAPPEL DES CONDITIONS :

- Un lot par foyer
- Avoir un poêle à bois ou une cheminée
- Posséder une résidence principale sur la commune



**Vendre ou céder son bois est illégal,**

**Tout contrevenant perdra son droit au bois de chauffage.**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION en MAIRIE LE 31 MAI POUR  
UNE LIVRAISON COURANT SEPTEMBRE.  
ATTENTION AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE APRES  
CETTE DATE.**

**Toutes les réservations doivent être accompagnées du règlement de  
18€**